



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4120987

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 16/09/2024 10H03 C:005300 I:39333
V/REF : 960124
V/Email reçu le Lundi 16/09/2024 a 10H03

SEMCODA
Agence de Bourgoin Jallieu
103, RUE DE LA LIBERATION
38300 BOURGOIN JALLIEU

V/REF.IMM. 06791
IMMEUBLE : JARDINIERS -6791
31, RUE DES JARDINIERS
38510 VEZERONCE CURTIN

Vaulx en Velin, le 31 Décembre 2024

Référence Marché: M_230209003-1

LOCALISATION : ALLEE N31 JARDINIERS - LOGEMENT DE MME CLUZEL AU 2EME ETAGE - IL FAUT
CONTACTER SA FILLE - TEL:*06 32416169*

MOTIF : INTERVENIR POUR REMISE NE ETAT VOLETS CHAMBRES - MME SIGNAL QU'UNE VIS
EST MANQUANTE + UNE AUTRE QUI EST EN TRAIN DE S'ENLEVER AU NIVEAU DE
LA BARRE DU VOLET BATTANT QUI PERMET DE FERMER LE VOLET CHAMBRE 2 ET
DANS SA CHAMBRE LES VIS SONT EN TRAIN DE S'ENLEVER EGALEMENT - MME
DI T QU'IL FAUDRAIT VERIFIER LES AUTRES VOLETS BATTANTS DU LOGEMENT
EGALEMENT

Donneur d'ordre : Mme C. MAINGUY

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 25/09 A 08H30 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME CLUZEL AU 2EME ETAGE
ARRIVEE SUR PLACE NOTRE PERSONNEL CONSTATE QUE LA BARRE DE MAINTIEN DE
DU VOLET BATTANT EST DEVISSEE CHAMBRE 1 ET 2
REMISE EN PLACE DES VIS ET RESSERRAGE DU FRAIN FILET DES VOLETS
REGLAGE ET AJUSTEMENT DES VOLET
CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE

LA LOCATAIRE INFORME NOTRE TECHNICIEN QU'ELLE A DU MAL A REMONTER LE
VOLET DU SALON AVEC LA MANIVELLE ET SOUHAITE AVOIR UNE REMONTE
ELECTRIFIER

REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 27/12/24 a 08H48 _ Envo i (CR/AB)

A CE JOUR NOUS SOMMES SANS NOUVELLES INSTRUCTIONS DE VOTRE PART
NOUS CLOTURONS CE DOSSIER EN L'ETAT

CS LGESTION Email envoyé le 26/09/24 a 07H34 _ Envo i (CR/AB)



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4120987

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

A LA DEMANDE DE VOTRE LOCATAIRE NOUS PRECONISONS DE REMPLACER LA
MANIVELLE MANUELLE PAR UNE REMONTEE ELECTRIFIEE

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT		
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.BJ 38/69	2	91,01		91,01
2,00	MS00062-Refix.tourniquet pr attache vol.	2	20,22		40,44
2,00	MS00063-Reglage d'un volet battant	2	50,56		101,12
TOTAL H.T.					232,57
T.V.A. a 10,00%					23,25
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>255,82</u>

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 960124 du 16/09/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU

103, rue de la Libération

38300 BOURGOIN JALLIEU

Tel:04.74.28.13.22

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: servimo@servimo.fr; centreappels@servimo.fr;

Lieu d'intervention

MME CLUZEL Lucienne

31 Rue des Jardiniers

38510 VEZERONCE CURTIN

Référence de la Demande

N°: 776 249 du 16/09/2024

THCVOBPP Txv hors contra Volets battants Partie privat.

1

06791-00001-00002-00021 H / Type 4 Et.02 B

Etage : 02

01-EE-2214-ENT-61563100

Marché : M - 230209003-1

Délai

Date limite exécution : 01/10/2024

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	89,95	89,95	9,00	98,95
MS00005 REMISE EN ETAT VOLETS CHAMBRES Mme me signal qu'une vis est manquante + une autre qui est entrain de s'enlever au niveau de la barre du VB qui permet de fermer le volet Chambre 2 et danssa Chambre les vis sont entrain de s'enlever également. Mme me dit qu'il faudrait une vérification des autres VB du logement également. tel 06.32.41.61.69 pour la prise de rdv car sa maman à 98 ANS	1,00				
				Total H.T.	89,95
				Total TVA	9,00
				Total TTC	98,95

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par MAINGUY CELINE le 16/09/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Magali CONTAMIN

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU



Bon de Commande

N° : 960124 du 16/09/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU

103, rue de la Libération

38300 BOURGOIN JALLIEU

Tel:04.74.28.13.22

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU 103, rue de la Libération 38300 BOURGOIN JALLIEU**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **31 Rue des Jardiniers 38510 VEZERONCE CURTIN**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURGOIN JALLIEU**

le **16/09/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 960124